

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110**

Séance du **10 juin 2021**

Numéro de délibération **D2021_14**

L'an DEUX MIL VINGT ET UN

et le DIX JUIN

à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Georges RIBOT

Présents :

Georges RIBOT, JP Ozil, Eric PRIVAT, Christian PRIVAT, Laurent BRUNEL, Sébastien KUBANI,
Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Claude SOLEIROL, Jerome NOGARET,

Absents :

Loic VOILLIOT

Céline LINGERAT donne procuration a Georges RIBOT

A été nommé secrétaire :

Objet de la Délibération

**NORMALISATION DES ADRESSES - DENOMINATION DE L ENSEMBLE DES VOIES SUR LE
TERRITOIRE DE SOUSTELLE**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies communales, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle même, Le numérotage des habitations consiste une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales, Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les noms des voies communales suivantes :

- Route de la Mairie (début de voie OA0973/OA0972, fin de voie OA0685/OA0680)
- Route de la Baraque (début de voie OA0148/OA1120, fin de voie OA0343/OA0344)
- Route de l'Eglise (début de voie OA0272/OA0274, fin de voie OA0245/OA0231)
- Impasse des Cades (début de voie OB0027, fin de voie OB0483/OB0484)
- Route de Périès (début de voie OB0050/OB0054, fin de voie OB0077/OB0635)
- Impasse du Château (début de voie OB0064/OB0063, fin de voie OB0069/OB0066)
- Impasse de Malausette (début de voie OB0087/OB0559, fin de voie OB0583/OB0585)
- Chemin de la Mazière (début de voie OA1104, fin de voie OA1048)
- Route des Grottes (début de voie OA0418, fin de voie OA0980)
- Route de la Planquette (début de voie OA0502/OA1094, fin de voie OA0591)
- Route des Pièces (début de voie OB0397/OB0396, fin de voie OB0425/OB0422)
- Impasse de Vaugran (début de voie OB0289, fin de voie OB0307)
- Route de Mandajors (début de voie OB0288, fin de voie OB0284/OB0510)
- Route du Puit (début de voie OA0732/OA0705, fin de voie OA1137)
- Place de la Mairie (début de voie OA0706, fin de voie OA0706)
- Impasse du Chataignier (début de voie OA1246/OA1273, fin de voie OA0570/OA1252)
- Ancienne route (début de voie AO0275/OA1229, fin de voie OA1113/OA1229)

- Impasse du Lavoir (début voie OA0297/OA0288, fin de voie OA0296/OA0288)
- Ruelle du Porche (début voie OA0288/OA0287, fin de voie OA0292/OA0283)
- Chemin du Roucan (début voie OA0478/OA0476, fin de voie OA0475/OA0483)
- Impasse de Louzière (début voie OA0474/OA0479, fin de voie OA0827/OA0825)
- Impasse du Château d' eau (début voie OB0599/OB0214), fin de voie OB0199/OB0201)
- Impasse des Maquisards (début voie OB0214/OB0597, fin de voie OB0218/OB0597)
- Routes des Près (début voie OA1175/OA1229, fin de voie OA0352/OA0292)
- Impasse de la Croix (début voie OB0559, fin de voie OB0077)
- Impasse des Micocouliers (début voie OB0565, fin de voie OB0485)
- Route du Forgeron (début de voie OA0139, fin de voie OA0141)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	publication	notification
le	du	du